



## Prolongation de la garantie décennale

Par **LTDE**, le **06/07/2015** à **09:53**

Bonjour, je suis propriétaire dans une résidence où il y a eu entre 2005 et 2015 6 alertes gaz qui ont engendrées des travaux suite à des malfaçons. Aujourd'hui le bâtiment n'est plus sous la garantie décennale depuis janvier 2015. La dernière alerte gaz, en mars a nécessité des travaux de réparation à la charge du propriétaire. Ma question est la suivante : au vu des incidents survenue pendant la décennale peut-on exiger le paiement des travaux de réparation par le constructeur après la décennale. Par quel moyen peut-on l'y obliger. Je vous remercie de prêter attention à ma demande. Cordialement.